



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV225 - 18 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Rectorat de l'académie de Créteil

2015260-0026 - arrêté portant délégation de signature à monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements au rectorat de Créteil



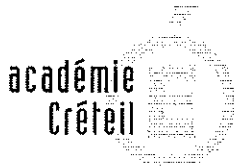
PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015260-0026

Signé le jeudi 17 septembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature à monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements au rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 17 septembre 2015 portant délégation de signature
à Monsieur Philippe CAPPELLE,
chef de la division des établissements au rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 18 mars 2015 nommant monsieur Philippe CAPPELLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche(AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 juin 2012, nommant monsieur Julien VASSEUR, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 3 septembre 2015, nommant monsieur Franck HUGOY, APAE, au rectorat de Créteil

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;

- Actes relatifs à la scolarité ;

- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;

- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;

- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;

- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance

4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse

arrêtés des groupements comptables.

- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

- Règlements des budgets des EPLE.

5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe CAPPELLE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;
- Monsieur Julien VASSEUR, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;
- Monsieur Franck HUGOY, chef du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge les arrêtés rectoraux du 7 avril 2015.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE